Le journal du Gers

Date de parution: Le samedi 19 novembre 2022 à 18h36

Article signé par: Olivier RITTAUD

Adresse url de base: https://lejournaldugers.fr/article/62015-les-habitantses-du-gers-doivent-etre-consultes-sur-les-projets-denergies-renouvelables

Les habitants.e.s du Gers doivent être consultés sur les projets d'énergies renouvelables

Les Amis de la Terre Gers

Les habitants.e.s du Gers doivent être consultés sur les projets d'énergies renouvelables

Communique de presse pour l'ensemble des organisations et associations signataires

Les habitant.e.s du Gers doivent être consultés sur les projets d'énergies renouvelables

Les projets d'installation d'unités de méthanisation et de parcs photovoltaïques dans le Gers se multiplient au prétexte de développer les énergies renouvelables ; ces projets sont portés par des opérateurs privés, sans concertation auprès des habitants, sans étude d'impact environnementale et au détriment des productions et des terres agricoles.

Aussi, 29 organisations, associations et collectifs ont signé une lettre ouverte remise à Monsieur le Préfet du Gers le 2 novembre dernier, transmise également aux députés, aux sénateurs, aux maires et aux élu.e.s du département : "Energies renouvelables, artificialisation des sols, règlementation environnementale en régression et acceptabilité par les populations : un cocktail explosif dans le Gers ?"

Les signataires déplorent que le Pôle ENR du Gers n'ait intégré aucune association environnementale représentative, malgré la demande renouvelée le 2 novembre auprès de Monsieur le Préfet du Gers.

De même, les citoyen.ne.s, les organisations, associations et collectifs n'ont été à aucun moment associés à l'élaboration de la Charte ENR présentée par la Préfecture, la région Occitanie, le Conseil départemental, les Maires ruraux, ainsi que d'autres collectivités et communautés d'agglomération et de communes. La possibilité ouverte aux habitant.e.s et associations de déposer des remarques et interrogations jusqu'au 2 décembre prochain ne garantit en rien que ces contributions seront prises en compte et de quelle manière.

Ce n'est que le début de la mobilisation et des actions pour les 29 signataires - bientôt rejoints par d'autres - car les projets d'ENR ne peuvent être réalisés sans la consultation et l'acceptation des habitant.e.s de notre département, ni sans des garanties et des contrôles en ce qui concerne leur implantation, leur fonctionnement et leur conséquences sur l'environnement.